



## Emploi du temps provisoire

Novembre 2006	
<b>Lundi 6</b> 9 h 30-11 h 30  13 heures-19 heures	Point 1 Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour Point 2 Directeur général Point 2.1 Désignation pour le poste <sup>1</sup> <ul style="list-style-type: none"><li>Présélection [visant à déterminer si certains des candidats ne répondent pas aux critères fixés par le Conseil]</li></ul> Point 2.1 Désignation pour le poste (suite) <sup>2</sup> <ul style="list-style-type: none"><li>Etablissement d'une liste restreinte</li></ul>
<b>Mardi 7</b> 9 heures-13 heures et 14 heures-17 h 30	Point 2 Directeur général (suite) Point 2.1 Désignation pour le poste (suite) <sup>1</sup> <ul style="list-style-type: none"><li>Entrevues avec les candidats</li></ul>
<b>Mercredi 8</b> 9 h 30-12 h 30 et 14 heures-17 h 30 (si nécessaire)	Point 2 Directeur général (suite) <sup>2</sup> Point 2.1 Désignation pour le poste (suite) <ul style="list-style-type: none"><li>Vote sur le candidat à désigner</li></ul> Point 2.2 Projet de contrat Point 3 Clôture de la session

= = =

<sup>1</sup> Séance ouverte, au sens de l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil exécutif.

<sup>2</sup> Séance ouverte, au sens de l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, suivie d'une séance publique.